

---

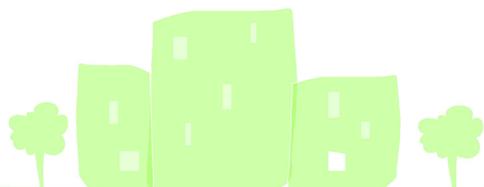
# Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

**11 avril 2013 de 10h30 à 12h30**

**Préfecture du Nord – Salle Erignac**



DDTM 59



Page 1



[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)



## Ordre du Jour

1. Actualités des études et des plans de prévention des risques
2. Présentation du document d'acculturation au risque cavités souterraines
3. Présentation du guide pour la mise en sécurité d'effondrement de cavités souterraines en domaine privé
4. Fonctionnement du Fonds Prévention Risques Naturels Majeurs
5. Composition de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
6. Questions diverses

# 1.1 Actualités – les études multirisques

---

## Etudes de caractérisation des risques sur le Cambrésis

Une réunion de présentation des résultats de l'étude et des suites envisagées s'est tenue à Caudry le 19 février 2013 devant les acteurs locaux . Les suites :

- **Porter à Connaissance des monographies communales** reprenant l'ensemble des données sur les risques naturels pour l'été 2013.

Ces données doivent dès à présent être prises en compte dans l'instruction des actes d'urbanismes, et le plus tôt possible dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme, conformément à l'article L121.1 du CU

- **La Dé-prescription des arrêtés de 2001** sera engagée à l'issue du Porter à connaissance des monographies communales. Ces travaux d'une durée de trois mois seront réalisés au début du second semestre 2013.

# 1.1 Actualités – les études multirisques

Deux démarches initiées par la DDTM du Nord

- **Accompagner les communes dans la démarche de gestion du risque** d'effondrement des cavités souterraines par le biais de la rédaction d'un cahier des charges-type, permettant la surveillance, le diagnostic et l'intervention des communes sur leurs cavités souterraines (prévu fin 2013).

Le document pédagogique introduisant la problématique à laquelle le cahier des charges devra répondre vous sera présenté par M. Watelet d'INERIS

- **Assurer la prise en compte des risques dans l'urbanisme.**  
Il s'agit de rencontrer les communes (en commençant par les plus exposées), afin d'évaluer en concertation :
  - les perspectives de prise en compte dans les documents d'urbanisme et les difficultés rencontrées, ainsi que l'opportunité d'un PPRN
  - les projets communaux en zones à risque, et les perspectives en matière de gestion.

# 1.1 Actualités – les études multirisques

---

Une hiérarchisation sommaire, selon la surface urbanisée exposée, présidera à la priorisation de ces rencontres :

- Moins de 3 Ha : 18 communes
- de 3 a 10 Ha : 22 communes
- de 10 a 20 Ha : 13 communes
- au-dela de 25 Ha : 8 communes

Les problématiques de renouvellement urbain, de requalification de friches ou de grands projets sont également à prendre en compte.



# 1.1 Actualités – les études multirisques

---

## Etudes de caractérisation des risques

Les 2 études de caractérisation des risques naturels sur les arrondissements d'**Avesnes** et de **Valenciennes**, réalisées en parallèle par le bureau d'études IMS-RN, ont débuté les 7 et 8 février.

- La 1ère phase comprend les étapes suivantes :
  - le bilan des prescriptions de PPR
  - le bilan des arrêtés de catastrophe naturelle
  - la capitalisation des données existantes sur les risques naturels
- Les 2 premières étapes sont en cours de finalisation, et cette 1ère phase sera achevée en juin.
- La phase suivante consistera, par une approche géomorphologique complétée par des reconnaissances de terrain, à hiérarchiser la sensibilité des bassins versants au risque de ruissellement.

## 1.2 Actualités – AMO Cavités

---

La phase 1 s'achève : l'INERIS a rédigé le document pédagogique « les cavités souterraines : définition et gestion ». A destination des maires, ce document vise à introduire la problématique à laquelle répondra le cahier des charges type.

Il présente de manière concise le contexte de gestion des cavités souterraines dans le département, et les principes de méthode permettant de mettre en œuvre une réduction adaptée du risque généré par une présence de cavités souterraines.

La phase 2 consiste à illustrer la méthode proposée par une étude de cas, qui sera réalisée sur la carrière souterraine du chemin vert à Marly. Cette phase a démarré le 29 mars par une réunion avec la commune et une reconnaissance du site en surface, préalable à la reconnaissance souterraine de la carrière.

La rédaction du cahier des charges s'appuiera en particulier sur cette étude de cas.

## Conception d'une plaquette sur le rôle et les responsabilités des maires en matière de risques naturels, technologiques et miniers

- à raison d'une plaquette par arrondissement
- bâtie autour des 4 piliers de la gestion du risque : l'information - la protection - la prévention  
et la gestion de crise

### Le maire a un rôle, un important pouvoir de police et des prérogatives :

A titre d'exemple : l'élaboration du DICRIM, l'inventaire des laisses de crue, l'exécution de travaux utiles pour prémunir la population, la signalisation du danger, la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme, l'application du R 111-2 du code de l'urbanisme, l'élaboration du PCS...

**Des responsabilités administrative, pénale,** en cas de dommages causés à autrui ou de mise en danger délibéré des personnes.

La plaquette est disponible sur le site internet de la DDTM à l'adresse suivante :

<http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/role-et-responsabilite-du-maire-a3590.html>

## 1.5 Actualités PPR – Point d'avancement

---

- **Les PPRi « débordement de cours d'eau »**

**L'Helpe Majeure** : le PPR a été approuvé le 12 novembre 2012

**La Marque**: l'aléa de référence et les enjeux ont fait l'objet d'une première concertation en février 2013. Un premier zonage associé à des objectifs de prévention sera défini à la fin de l'année 2013

**Le PPRi ruissellement Nord-Ouest de Lille** : les aléas historiques ont été concertés fin 2012. La méthodologie pour définir les enjeux est en voie de finalisation. L'élaboration de l'aléa de référence et la qualification des enjeux vont être engagés en avril



## 1.5 Actualités PPR – Point d'avancement

---

- **Les PPRi « débordement de cours d'eau »**

**La Selle** : la détermination de l'aléa de référence s'achève et pourra être soumise à concertation en mai.

**L'Aunelle-Hogneau** : la définition de l'aléa de référence débordement et rupture de digues et des enjeux est en cours

**L'Ecaillon** : les phases de détermination de l'aléa de référence et de définition des enjeux sont lancées



## 1.5 Actualités PPR – Point d'avancement

---

- Les PPRi « submersion rapide »

### Les PPR littoraux :

(Gravelines à Oye-Plage et Dunkerque à Bray-Dunes)

L'analyse des offres est en cours de finalisation. La notification du marché relatif à la qualification des enjeux et à l'élaboration des documents réglementaires du PPR, devrait intervenir en mai 2013



## 1.6 Actualités PPR – La Directive Inondation

---

La mise en œuvre de la directive inondation :

Des réunions de présentation de la directive inondation, sa finalité ainsi que le rôle et les missions des parties prenantes et des porteurs de projets aux acteurs locaux se sont tenues :

- à Valenciennes, le 11 janvier 2013  
A l'issue des échanges, la future structure porteuse du Syndicat Mixte porteur du SAGE Escaut semble recueillir l'assentiment de tous les présents.
- à Lille, le 8 mars 2013. Monsieur le Préfet du Nord va interroger l'ensemble des parties prenantes pour qu'elle se prononce sur la structure porteuse qu'elle juge la plus pertinente
- à Dunkerque, le 12 mars 2013.  
La CLE du SAGE du Delta de L'Aa est identifiée comme lieu d'animation et d'échanges entre les parties prenantes.

Pour le département du Nord, restent les réunions de Douai (à programmer) et de Maubeuge (programmée le 17 mai)

# Cavités souterraines

---

Présentation du document d'acculturation au  
risque cavités souterraines réalisé dans le  
cadre du marché d'études confié à l'INERIS

Jean Marc WATELET

INERIS



# Cavités souterraines

---

Présentation du guide pour la mise en sécurité  
d'effondrement de cavités souterraines en  
domaine privé confié à l'INERIS

Jean Marc WATELET

INERIS



DDTM 59



Page 14



[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)



# Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Maryline MAGRAS



# La composition de la CDRNM

---

Les articles L 565-2 et R 565-5 à 7 du code de l'environnement fixent la composition de la CDRNM par arrêté préfectoral :

## **3 collèges en nombre égal, désignés pour 3 ans renouvelable**

- 1) les représentants des élus des collectivités territoriales, des EPCI et des EPTB
- 2) les représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires et des associations, des assurances, des notaires, de la propriété foncière et forestière et des personnalités qualifiées
- 3) les représentants des administrations et des établissements publics de l'État intéressés

**Dans le Nord, les membres de la CDRNM sont désignés par l'arrêté préfectoral du 25/11/2010**



# La composition de la CDRNM

---

## Les problématiques constatées

Des problèmes de représentation :

les membres élus doivent être représentés par un élu de la même assemblée délibérante.

L'association des maires du Nord doit avoir 2 représentants

Des Absences : la DDCS exprime son indisponibilité pour débattre de la thématique Risques Naturels

## Propositions

L'arrêté du 25/11/2010 devant être renouvelé en 2013, il est proposé de conduire une réflexion pour mobiliser davantage les acteurs du territoire afin de faire de la CDRNM un lieu d'échanges et de partage des pratiques et une instance stratégique dans les choix des outils de gestion des risques recouvrant les quatre piliers (prévention, protection, information et gestion de crise)

Il est proposé d'adresser un courrier à chaque membre pour lui demander de désigner son ou ses représentants accompagné d'une enquête sur la commission

## Vos suggestions



---

# QUESTIONS DIVERSES



DDTM 59



Page 18



[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)



---

MERCI



DDTM 59



Page 19



[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

